

<https://enseignants.se-unsas.org/Remunerations-derniere-ligne-droite-pour-la-mise-en-oeuvre-du-PPCR>



# Rémunérations : dernière ligne droite pour la mise en oeuvre du PPCR

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : jeudi 9 janvier 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La dernière phase de mise en oeuvre du PPCR a débuté le 1er janvier 2020. C'est en effet la fin de l'augmentation indiciaire des grilles de rémunération prévue par l'accord PPCR1 de 2015, accord dont l'Unsa était signataire.

Cette année selon les corps, grades et échelons, le gain en points peut s'élever jusqu'à 15 points d'indice.

Les gains accumulés sur l'ensemble de ces augmentations s'échelonnent entre une dizaine de points d'indice par échelon pouvant même aller jusqu'à une quarantaine de points par échelon pour les débuts de carrière.

L'an prochain verra la dernière mesure se mettre en oeuvre avec la création du 7e échelon de la hors-classe.

De plus, l'accroissement des promotions à la hors-classe et la création de la classe exceptionnelle ont pu générer des gains de salaire encore bien plus importants.

Par ailleurs, le ministère s'est engagé à ce que, cette année, le ratio de promotion à la hors-classe pour les PE atteigne le même niveau que celui des corps du second degré, ce qui conduira à une hausse du nombre de promus.

Si une partie de ces gains a été amoindrie par la hausse des cotisations en particulier celle sur les pensions, le PPCR aura permis des hausses de rémunération. Le SE-Unsa s'est engagé pleinement dans cet accord pour en tirer le maximum de bénéfices pour les collègues.

Mais l'histoire continue et un épisode de la revalorisation se joue dans les prochaines semaines, les premiers effets seront observables sur les fiches de paie dès janvier 2021. Cette année encore la revalorisation sera au coeur des revendications du SE-Unsa et nous porterons à nouveau, dans les semaines à venir, les intérêts de tous.

Retrouvez toutes les rémunérations sur : <https://enseignants.se-unsa.org/Toutes-les-remunerations>

Rappel de la valeur point d'indice : soit 4,69 Euros brut par mois

1 Parcours professionnels, carrières et rémunérations